

Résolution 833

Réalisons ensemble le projet fédérateur de la passerelle piétonne du Mont-Blanc !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le paysage qu’offre la rade de Genève constitue un lieu majeur du territoire genevois, admiré et apprécié tant par les habitantes et habitants du canton de Genève que par les personnes de passage dans notre canton, dont les nombreux touristes ;
- que le réaménagement de ce site exceptionnel s’impose, notamment pour favoriser l’accès à la promenade, au panorama, à la baignade, aux activités sportives, au délasserement et à une restauration attractive et de qualité ;
- que les rives du Rhône et les rives du lac actuellement accessibles à la baignade et à divers loisirs suscitent un engouement croissant chaque été et témoignent ainsi du besoin de lieux dédiés à la baignade en milieu urbain ;
- que le projet de la future plage des Eaux-Vives créera 400 places d’amarrage supplémentaires et une plate-forme pour accueillir les dériveurs au port de la Nautique, permettant ainsi le déplacement des bateaux et cabanons de pêcheurs se trouvant actuellement entre la jetée du jet d’eau et Baby Plage, et la libération des quais de la rade de manière significative ;
- que des aménagements de qualité sur la rade ne peuvent que renforcer l’attrait touristique de Genève ;
- que les résultats du concours d’idées pour le réaménagement de la rade lancé par la Ville de Genève confortent ce potentiel, et plus particulièrement le projet lauréat « Au ras de l’eau » du bureau d’architecte Pierre-Alain Dupraz ;
- que le projet des bureaux d’architecte Pierre-Alain Dupraz et d’ingénieurs civils Ingeni SA « Entre deux » portant sur la traversée piétonne de la rade, plus connu sous le nom de « passerelle du Mont-Blanc », a remporté le concours lancé par la Ville de Genève en mai 2012 déjà ;
- que la construction de la passerelle piétonne du Mont-Blanc permettrait d’améliorer la mobilité douce et d’apporter une solution pérenne aux problèmes liés à la circulation sur le pont du Mont-Blanc en permettant une gestion des flux piétons et cyclistes optimisée et sécurisée par leur séparation ;

- que les préoccupations émises par les associations professionnelles quant à la nécessité pour toute collectivité publique de viser à la réalisation des projets lauréats de concours sont plus que pertinentes pour un aménagement de qualité ;
- que le Conseil municipal de la Ville de Genève s'est prononcé de nombreuses fois en faveur du bouclage du U-cyclable de la rade ;
- que tant le canton que la Ville de Genève reconnaissent la nécessité d'agir au vu des risques encourus quotidiennement par les cyclistes ;
- que ce projet pourrait bénéficier d'un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève puisqu'il permettrait de libérer le pont du Mont-Blanc et d'améliorer ainsi sa traversée, tant pour les cyclistes que pour les automobilistes et les transports publics ;
- que la réalisation de ce projet permettra aux habitant-e-s et aux touristes de traverser la rade à pied dans de bonnes conditions (et non pas à proximité immédiate des voitures) et offrira un lieu de flânerie à l'écart des nuisances sonores ;
- que cette même réalisation améliorera considérablement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- que la qualité architecturale du projet lauréat et les avantages qu'il apporte en termes d'attrait touristique et d'amélioration de la mobilité au centre-ville sont indéniables ;
- que la qualité du projet architectural permettra d'approcher des mécènes pour diminuer les coûts de réalisation pour les collectivités ;
- que le projet de la future plage des Eaux-Vives offre une opportunité qui ne se représentera pas de réfléchir à la future navigabilité des bateaux de la CGN à l'intérieur de la rade en vue d'un éventuel déplacement de ses débarcadères ;
- que le premier prix du concours d'idées pour le réaménagement de la rade lancé par la Ville de Genève, émanant du même bureau d'architecte, intègre la passerelle piétonne du Mont-Blanc ;
- que le projet de passerelle s'intègre dès lors parfaitement dans les réflexions actuellement menées par la Ville de Genève et le canton visant à mieux exploiter le potentiel important de réaménagement du site exceptionnel de la rade de Genève ;
- que ce même projet de passerelle a été retenu par la Confédération dans le cadre du « trafic d'agglomération » et qu'il a ainsi obtenu une participation au financement de la part de la Confédération à hauteur de 5 millions de francs, dès 2011,

invite le Conseil d'Etat

- à collaborer avec la Ville de Genève pour la revalorisation du site de la rade et la réalisation de la passerelle du Mont-Blanc ;
- à apporter sa contribution dans le déplacement des débarcadères afin de contribuer à la qualité du projet ;
- à soutenir les démarches de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés dont les compagnies de navigation concernées, Pro Vélo, le GTE, Genève Tourisme et les auteurs du projet ;
- à privilégier un projet d'ensemble de qualité qui pourra convaincre des mécènes éventuels, qui satisfait l'ensemble des acteurs de la mobilité et qui répondra aux enjeux majeurs d'un aménagement de qualité.